Quarante-septième année. — N° 88. (EDITION DU MATIN) SAMEDI 29 MARS 1902.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lehoucq, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

BAISSEZ LE RIDEAU

Les assemblées politiques ne savent pas mourir.

On en a si bien le sentiment dans certains pays où est pratiqué le régime parlementaire, en Angleterre, par exemple, ou en Allemagne, qu'on ne les laisse jamais arriver jusqu'au bout de leur carrière. Brusquement, un décret de dissolution vient suspendre les débats, au moment où la surenchère électorale menace de troubler leur sincérité.

En France, le pouvoir exécutif répugne à se servir de ce moyen énergique. La Chambre meurt de sa belle mort... Belle ! c'est une façon de parler. Le spectacle n'a rien, au contraire, de séduisant. Les derniers six mois de la législature sont remplis de bruyantes manifestations qui n'ont pour but que de flatter quelques catégories d'électeurs aux dépens, le plus souvent, de l'intérêt général. Il arrive que les députés gâtent souvent, en six mois, tout le bien qu'ils ont pu faire pendant les quatre années de leur mandat.

Mais jamais aucune Chambre n'avait, comme celle qui expire en ce moment, mis en évidence cet inconvénient de nos institutions, ou plutôt ce détestable défaut de nos mœurs politiques. En 1898, le gouvernement résista de toutes ses forces à l'entraînement des surenchères, dans le dernier mois de la législature. Il est remarquable que le gouvernement actuel, qui a si bien tenu ses troupes pendant près de trois années, n'en soit plus le maître aujourd'hui. C'est que la majorité ministérielle ne reposait pas sur une doctrine, sur un programme ; c'était un syndicat d'intérêts. Quoi d'étonnant de voir les intérêts l'emporter aujourd'hui sur toute autre considération ?

La Chambre a mis coup sur coup les ministres en minorité, sur des questions de réelle importance. Mais ses votes semblent avoir perdu de leur valeur. Les députés eux-mêmes n'en tiennent pas compte. Ils se déjugent à quelques minutes de distance. On a vu comment, après avoir voté plusieurs projets d'amnistie, elle a finalement repoussé toute amnistie. La loi sur l'affichage a été tour à tour votée, reprise, finalement abandonnée. Avant-hier, mêmes hésitations, même incohérence et même avortement à propos de la déclaration de candidature. Les préfets ont-ils le droit de refuser des déclarations qui leur paraissent entachées de nullité ? On a d'abord décidé qu'ils n'avaient pas ce droit. Puis on a spécifié quelques exceptions. A la fin, la commission intéressée a retiré le projet. Il n'en reste plus rien.

« Nous perdons notre temps », s'est écrié M. Leygues. C'est l'avis de tout le monde.

Pour l'honneur du régime pour le bien des députés eux-mêmes, il est grand temps de baisser le rideau.

L. L.

INFORMATIONS

LES LOIS ÉLECTORALES

Paris, 27 mars. — Aujourd'hui a été distribué au Sénat le rapport de M. Tillaye sur le projet de loi modifiant le tableau des circonscriptions électorales. Il conclut à l'adoption des modifications proposées par le gouvernement, sauf en ce qui concerne l'arrondissement de Tournon.

M. Tillaye expose ensuite les considérations qui ont amené la commission à repousser la proposition relative à la prolongation de la durée du mandat législatif. Le rapporteur considère que la décision prise par la Chambre est aussi grave qu'inattendue et ne se recommande ni par les circonstances au milieu desquelles elle se produit, ni par la façon dont elle a été votée.

D'autre part, il estime que les raisons données par le gouvernement pour combattre le système du renouvellement partiel sont décisives et il produit un argument nouveau apporté au sein de la commission par le président du conseil : « Le renouvellement partiel de la Chambre des députés, a dit M. Waldeck-Rousseau, pourrait être un acheminement vers une Chambre unique. » C'est un argument topique pour le Sénat.

LA PENSION DES MUTUALISTES

Paris, 27 mars. — MM. Holtz, Georges Berry, Ernest Roche, Pierre Richard, Paulin-Méry, Girou, Charles Bernard et Goussot, ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui intéresse au suprême degré tous les mutualistes.

La loi de 1898 a eu pour objet de faciliter le développement des sociétés de secours mutuels, mais l'application de cette loi a permis de se rendre compte de certains inconvénients qu'elle présente : c'est ainsi que les avantages qu'elle prévoit sont étroitement limités. L'article 28, notamment, prévoit que nul ne peut, en payant des cotisations dans plusieurs sociétés de secours mutuels approuvées, se faire une pension supérieure à 360 francs.

Il est bien certain que cette somme est insuffisante pour vivre et qu'on ne saurait limiter à moins d'un franc par jour le minimum d'épargne des mutualistes.

M. Holtz et ses collègues proposent l'abrogation de l'article 28. Il est à présumer que la Chambre, cédant aux nombreuses pétitions des mutualistes qui arrivent tous les jours, votera cette disposition avant de se séparer.

LES LOIS DU TRAVAIL

Le *Journal Officiel* de jeudi publie un décret modifiant l'article 16 du décret portant réorganisation des conseils du travail ; un décret relatif à l'exécution des articles modifiés de la loi sur les accidents du travail ; une circulaire aux préfets sur l'application de la loi concernant les accidents du travail.

M. DE BULOW A VENISE

Venise, 27 mars. — M. Prinetti, ministre des affaires étrangères, accompagné de sa femme et de son secrétaire, est arrivé cette nuit. Il est descendu au « Grand-Hôtel ».

M. Prinetti a rendu aujourd'hui visite à M. de Bülow, qui est descendu à l'« Hôtel Britannia » et avec qui il a eu une demi-heure d'entretien.

Le chancelier allemand a invité le ministre et Mme Prinetti à déjeuner.

Ce soir, M. de Bülow rendra visite à M. Prinetti, qui lui offrira à dîner au « Grand-Hôtel ».

BRUIT DU RAPPEL DES OFFICIERS JAPONAIS

Paris, 27 mars. — Le *Français* publie, sous les plus expresses réserves, la dépêche suivante :

« Toulon, 27 mars. — Tous les officiers japonais, en résidence ou en mission en France, viennent d'être rappelés par leur gouvernement. Un grand nombre sont déjà arrivés à Toulon, où ils ont l'ordre de se rassembler pour prendre le paquebot qui quittera Marseille le 6 avril. Ce brusque rappel serait la conséquence de la nouvelle alliance du Japon avec l'Angleterre et de la récente note franco-russe. »

Au ministère des affaires étrangères et au ministère de la marine, où nous avons immédiatement envoyé prendre des informations, on déclare, ajoute le *Français*, n'avoir aucune connaissance de cette grave nouvelle.

La *Patrie* et le *Temps* publient eux aussi des dépêches de Toulon annonçant, sans commentaires, le rappel des officiers japonais.

LE CONGRÈS DES SYNDICATS « JAUNES »

LA PREMIÈRE SÉANCE

Paris, 27 mars. — La première séance du Congrès national des « Jaunes » s'est ouverte, ce matin, à dix heures et demie, au Salon des Familles. Un seul drapeau a été déployé dans la salle, encadré d'une bande multicolore, avec la patronne Sainte Barbe se détachant sur un vaste carré de soie jaune, qui est la bannière de la section d'Haveluy.

Au bureau prennent place d'abord les membres du conseil d'administration de la Bourse du Travail indépendante : MM. Lanoir, secrétaire général ; de Guillois, Bonond, Jarry, Duchemin-Doy, Rogez, Claeze, Berliorz, etc., etc.

Les délégués sont nombreux ; 317 syndicats sont représentés pour 201 membres inscrits.

Parmi les plus importants syndicats représentés, se trouve l'Union des employés, le Syndicat général des professeurs libres, l'Union générale des employés du travail, la Chambre syndicale des employés de Paris.

Quand tous les délégués ont pris place, il est procédé à la constitution du bureau. M. Burtin, délégué de Monceau, est élu président ; puis MM. Poirot, délégué de Lille, et Ducorthez, des mines d'Anzin, sont nommés secrétaires.

Discours de M. Lanoir

M. Burtin donne la parole à M. Lanoir, secrétaire général des syndicats jaunes, qui, dans un magnifique discours, très précis, très substantiel, définit le programme des syndicats jaunes en général et du Congrès en particulier.

Nous allons avoir, dit-il, trois jours de grande bataille contre les idées et les actes des organisations collectivistes révolutionnaires.

Pour décider de la victoire finale, il ne faut pas combattre un mouvement qui nous est opposé, perdre notre temps en vaines parlotes, mais passer immédiatement des paroles aux actes, et prouver, par ceux-ci, que, loin d'être des agitateurs, nous sommes des pacificateurs. Ce que nous voulons, c'est l'union raisonnée du capital-travail et du capital-argent.

Après des paroles très applaudies, M. Lanoir indique l'ensemble des forces jaunes. Elles ne sont pas toutes représentées, en effet, à ce congrès. Parmi les syndicats jaunes il en est, effectivement, dont l'organisation incomplète n'a pas permis l'admission ; ces syndicats, au nombre de 210, représentent 8.351 travailleurs, puis il y a les syndicats agricoles adhérents qui sont au nombre de 1.057, ce qui fait, en comptant les 317 syndicats représentés, un total de 1.584 syndicats partisans de l'action des Jaunes et représentant globalement 210.096 membres inscrits.

Les villes principales représentées au Congrès sont, Lille, Valenciennes, Roubaix, Haveluy, Tourcoing, Anzin, Lyon, Montceau-les-Mines, Le Creusot, Bercy-les-Forges, Saint-Etienne, Troyes, Saint-Nazaire, Nantes, Angers, etc., etc. Il y a aussi des délégués des Vosges, du Jura, du Pas-de-Calais, de l'Yonne et du centre de la France.

Deux propositions

Le conseil d'administration propose ensuite que, pour les votes et les vœux, le décompte de voix se fasse par unité syndicale, à raison de 1 voix par chaque unité comprenant 100 membres et au-dessous ; 2 voix par unité comprenant 101 à 300 membres ; 3 voix par unité de 301 à 600 membres ; 4 voix par unité de 601 à 1.000 membres, et enfin 5 voix par unité de 1.001 membres et au-dessus.

Une exception est cependant faite pour l'Union centrale des syndicats agricoles de France à laquelle il est attribué 30 voix.

Enfin, le conseil d'administration propose encore la suppression pure et simple de l'ordre du jour de quatre questions relatives au collectivisme, à l'internationalisme, au service militaire, au monde du travail et aux partis politiques, comme étant trop voisines de la politique, et pour démontrer que le seul objet de ce congrès doit être l'étude des questions sociales.

Ces deux propositions sont adoptées par l'assemblée.

Les commissions d'études ont été ensuite désignées.

De nombreux délégués ont continué à arriver pendant la séance. Ils sont maintenant au complet au nombre de 198. Outre ceux que nous avons cités plus haut, nous notons ceux des mineurs de Valenciennes, d'Abscon, de Bruay, d'Anzin, de Saint-Vaast, des syndicats de métallurgistes d'Anzin, de Vieux-Condé, des tisseurs de Tourcoing et de Roubaix, des forges d'Adour.

La séance est levée à midi et demi et renvoyée à 2 heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Perse, président des Forges de l'Adour.

M. Milcent explique sa présence au Congrès. Il vient apporter le salut des travailleurs de la terre aux travailleurs de l'industrie.

Il félicite les Jaunes d'avoir réhabilité dans notre pays l'idée syndicale.

Il ajoute qu'il ne peut pas prendre part au vote, car il se considère comme un invité plutôt que comme un congressiste, tout en déclarant que le programme des Jaunes a l'adhésion complète et entière de l'Union centrale des Syndicats agricoles.

Après un rapport de M. Lanoir, le Congrès émet un vœu adressé aux pouvoirs publics tendant à la création d'orphelinats régionaux destinés aux orphelins des travailleurs.

En attendant, le Congrès préconise la création d'un orphelinat national destiné aux orphelins des Jaunes et qui serait fondé avec le concours pécuniaire des patrons.

Les conditions du travail

Le Congrès, après avoir discuté les questions relatives aux conditions générales du travail et à la limitation des heures de travail, a adopté à l'unanimité le vœu suivant :

« Les membres du Congrès sont partisans de la limitation des heures de travail, afin d'éviter la surproduction nationale et de sauvegarder les intérêts ouvriers, mais il repousse le principe d'une limitation uniforme pour toute la France et pour toutes les corporations, sans qu'il soit tenu compte des conditions du travail. »

M. J. Leclercq, du Syndicat « jaune » des mécaniciens de Lille, et rédacteur au *Peuple*, organe de la Démocratie chrétienne de cette ville, s'est montré absolument partisan de la réglementation légale de la durée du travail.

Le Congrès a ensuite abordé la question des conseils du travail. Sur cette question il a adopté le vœu suivant :

« Les adhérents à la Bourse du travail indépendante approuvent et désirent la constitution de conseils du travail, mais ils protestent contre l'institution de ces conseils telle qu'elle a été conçue par le ministre actuel du commerce, parce que ce n'est qu'un sujet de conflits entre l'élément collectiviste et la grande majorité des travailleurs. »

L'assemblée passe ensuite à la question des salaires. Elle émet immédiatement le vœu suivant :

« Les salaires des ouvriers, gagnant moins de 2.400 francs, sont déclarés insaisissables ; les ouvriers pourront volontairement céder aux fournisseurs des choses nécessaires à l'entretien de la vie, le dixième de leur salaire. »

L'ordre du jour appelle la discussion des retraites ouvrières.

Il faut, dit M. Lanoir, non seulement admettre, mais encourager les caisses de retraite ; mais nous ne saurions accepter le projet de M. Waldeck-Rousseau et de M. Millerand, et cela pour plusieurs raisons.

L'ouvrier versera ; le patron aussi ; mais où ? Dans les caisses de l'Etat ? Il ne faut avoir aucune confiance dans l'Etat administrateur.

Dans le projet gouvernemental, l'âge où l'ouvrier se repose est fixé : à 55 ans, dans les chemins de fer ; à 60 ans, dans les usines ; à 65 ans, dans l'agriculture ; ces deux dernières limites sont trop tardives. Et encore, combien, dans ce projet, promet-on de retraite ? 161 francs par an ; c'est une pension de Bureau de Bienfaisance. (Vifs applaudissements.) Ce qu'il faut faire, c'est créer un Institut national des retraites ouvrières, où se coudoieraient l'élément patronal, l'élément ouvrier et l'élément financier, ce dernier formant un conseil civilement et correctionnellement responsable.

Une triple salve d'applaudissements accueille cette proposition, et l'assemblée adopte un vœu dans ce sens.

Avant de lever la séance, le Congrès décide qu'il n'y aura séance, demain et après-demain, que le matin, et l'après-midi. La séance est levée à cinq heures quinze.

VOYAGE SENSATIONNEL

LES LEADERS ANGLAIS A PARIS

Paris, 27 mars. — Lord Rosebery, l'ancien président du conseil et le successeur probable de lord Salisbury, sir Henry Campbell Bannermann, le leader de l'opposition britannique, lord Chalsea, lord Halstury et lord Devonshire sont arrivés à midi à la gare du Nord.

Le voyage en France de ces hautes personnalités politiques se rapporte certainement aux négociations de paix actuellement engagées au Cap, dit la *Patrie*.

Lord Rosebery est descendu à l'hôtel Bristol.

INTERVIEW DE LORD ROSEBERY
IMPORTANTES DÉCLARATIONS

Lord Rosebery a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la *Patrie :*

— Une dépêche particulière est venue m'apprendre la mort de Cecil Rhodes. C'est, à n'en pas douter, l'événement le plus important de la politique anglaise dans ces dernières années.

M. Chamberlain ne fut qu'un instrument dans les mains de M. Cecil Rhodes : ce dernier disparu, que va devenir le député de Birmingham ?

L'opinion anglaise en a assez d'une politique basée uniquement sur la force, qui n'a su nous créer en Europe que des inimitiés et qui nous a jetés dans un conflit où sont morts les meilleurs de nos enfants. Une crise ministérielle aurait lieu en ce moment qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner.

Toutefois il est possible que, en raison du couronnement, le roi Edouard VII prévienne cette crise en terminant immédiatement la guerre sud-africaine et en orientant la politique anglaise dans de nouvelles voies plus conformes à la justice et au droit des gens.

L'AFFAIRE GRIMM

Paris, 27 mars. — L'Agence Nationale communique l'information suivante :

Saint-Pétersbourg, 26 mars. — On commence à mieux connaître les détails de l'affaire Grimm et il est certain que tout dans cette affaire a été singulièrement exagéré.

En premier lieu, le lieutenant-colonel d'infanterie Grimm n'était pas sous-chef d'état-major ; il était détaché à la place sans titre spécial. Ses fonctions consistaient exactement en ceci : tenir au courant les feuilles individuelles et les états de services de chaque officier (avancement, décorations, permutations, changement de garnison).

De plus, chose plus importante, mais ne lui faisant en aucune façon connaître les détails de la mobilisation, il était chargé de rédiger annuellement le rapport fait à l'empereur sur la situation matérielle des corps de troupes de la circonscription militaire de Varsovie. Tout au plus, pouvait-il, grâce à ces fonctions, connaître les plans de quelques forts de la frontière de la Pologne, ce qui, de l'avis même de l'état-major général, ne peut constituer un bien grave danger.

On dément de la façon la plus formelle qu'aucun autre officier, ni du gouvernement militaire de Pologne, ni d'ailleurs, soit compromis dans cette affaire.

L'enquête a révélé que les seuls complices du lieutenant-colonel sont les deux femmes dont on a déjà parlé et un civil, qui sont actuellement sous les verrous. Il n'y a eu aucune autre arrestation. Tout ce qui a été dit à ce sujet est démenti de la façon la plus formelle.

Le général Pouzerewski à Paris

Paris, 27 mars. — Le général Pouzerewsky a rendu visite aujourd'hui au prince Ouroussof, ambassadeur de Russie, et aussi au généralissime Brugère, au ministre de la guerre et au général Pendezec, chef d'état-major de l'armée. Partout accueilli avec la plus grande sympathie, il a pu rassurer, a-t-il dit à un rédacteur du *Temps*, nos chefs militaires sur les conséquences possibles de la trahison de Grimm. A notre confrère il a confirmé que Grimm n'a pu prendre connaissance ni de la mobilisation générale ni des plans de concentration, ni surtout, comme on l'a dit, des plans relatifs à une action combinée de la France et de la Russie, qui ne sortent pas des bureaux du ministère de la guerre à Saint-Pétersbourg.

Le général a dit quelques mots de ses relations avec plusieurs de nos généraux, avec notre attaché militaire à Saint-Pétersbourg. Il rappelle combien le général Sakharof, qui a épousé une de ses nièces, a été satisfait de nos grandes manœuvres de l'an dernier.

Finalement, au moment où notre confrère prenait congé de lui, le général Pourezewsky répète encore : « Le mal ne sera pas aussi grand qu'on l'a craint ; mais quel malheur d'avoir rencontré sur mon chemin cette brebis galeuse. »

CECIL RHODES

M. Cecil Rhodes — nous l'avons dit — est mort avant-hier soir dans sa villa de Nuyzenberg, près de Capetown qu'il appelait « le seuil de son empire ».

DÉBUTS MODESTES

Avant son départ pour le Cap, M. Cecil Rhodes n'était rien. Pauvre, sans protections, sans ressources, atteint d'une maladie qu'il croyait lui-même incurable, condamné par les médecins, il partit pour le pays de la *Bonne-Espérance*, pour le Cap, à l'âge de dix-sept ans.

Arrivé en 1871 au Cap avec un millier de francs dans sa poche — c'est lui-même qui l'a conté — Cecil Rhodes, dix ans plus tard, devait fonder la plus fameuse et la plus prospère de toutes les compagnies

CECIL RHODES

sud-africaines : la De Beers. Il était, dès 1881, le maître presque incontesté de Kimberley, et les Américains lui eussent donné le titre de « roi du diamant ». Il en réglait à son gré la vente et la production à travers le monde entier ; il en avait pour ainsi dire le monopole de fabrication presque exclusif, puisque les neuf dixièmes des diamants du globe sortaient de ses mines.

Mais, c'était là peu de chose encore ; en 1886, des mines d'or venaient à être découvertes au Transvaal. Cecil Rhodes décidait de devenir « roi de l'or », comme il était incontestablement « roi du diamant ». Moins de trois mois après que la première paillette eût été trouvée près de Johannesburg, il créait la British South Africa Cie, qui, deux ans plus tard, devait obtenir une charte royale pour « le développement du protectorat du Bechuanaland et des contrées situées plus au nord ». C'était la fameuse Chartered.

CONTRE LE TRANSVAAL

Si le protectorat du Bechuanaland et si les contrées situées plus au nord se « développèrent » conformément à la charte royale, on ne le sait que trop. Pas un territoire voisin qui ne fût absorbé ; pas une bande de terre qui ne fût annexée par la compagnie « la plus gloutonne » — l'épithète est de sir William Harcourt — de l'univers. Ce fut d'abord le pays des Matabélés qui tomba en son pouvoir ; ce fut ensuite le Machonaland ; puis, bientôt, les grands lacs. Aucune résistance n'eut raison de l'envahissement effroyable et méthodique de la puissante Compagnie. En 1895, sur la carte du sud de l'Afrique, il ne restait plus qu'une petite tache, un petit cercle, qui ne fût pas tombé entre les mains des pionniers de la plus grande Angleterre : c'était le Transvaal.

Comme premier ministre du Cap, Cecil Rhodes ne cessait de combattre l'Afrikander Bond et de dénoncer le président du Transvaal comme l'ennemi qu'il fallait renverser ; pour lui, toute l'Afrique du Sud devait former un bloc anglais. Il était nécessaire de réduire les Transvaaliens comme il avait réduit les Matabélés. Il le fallait, fût-ce au prix d'un crime.

LE RAID DE JAMESON

Ses amis se pressèrent trop. Le 29 décembre 1895, Cecil Rhodes recevait à Capetown deux messages de Jameson : « A moins d'ordre contraire, je pars demain soir », et : « J'entre cette nuit dans le Transvaal ». Pour la première fois de sa vie, il fut en proie à une agitation extraordinaire. Toute la nuit il se promena dans sa bibliothèque. Ne pouvant calmer ses nerfs, il sortit à l'aube, sauta à cheval et ne rentra que douze heures après, brisé de fatigue, mais plus calme. Il voulut télégraphier. Sa dépêche — que disait-elle ? — ne parvint pas. Jameson avait coupé les fils télégraphiques derrière lui.

On sait comment se termina l'équipée. Parti de Mafeking, le 29 décembre, Jameson, à la tête de 600 hommes, avec deux canons et six maxims, fut cerné le lendemain, à Krugersdorp, par les Boers du général Cronje, celui-là même qui est actuellement prisonnier à Sainte-Hélène. Jameson et les officiers anglais sont condamnés à mort. Kruger leur fait grâce à la condition qu'ils seront jugés par les tribunaux anglais, et les rend aux autorités britanniques. La cour de justice de Londres les condamne à des peines variant de 5 à 15 mois de prison, sans *hard labour*. Les condamnés furent acclamés par toute l'Angleterre.

Il ne fut pas prouvé que Cecil Rhodes avait pris une part déterminante au raid de Jameson, bien que son frère, le colonel Rhodes, fût parmi ceux qui avaient appelé Jameson.

Toutefois il envoya sa démission de premier ministre du Cap et, pendant deux ans, il s'occupa de ses affaires, attendant patiemment l'heure de la revanche, plus que jamais convaincu qu'il était urgent de supprimer la petite République et de s'emparer de ses mines d'or.

PRODIGIEUSE ACTIVITÉ

Il créa quelques Goldfields, en attendant, et il voyagea. Le voyage fut d'ailleurs la passion de cet homme, qui ne pouvait rester en place. « On ne dort bien qu'en bateau ou en chemin de fer », disait-il. En quelques semaines, on le vit au Cap, à Londres, à Malte, au Caire, à Suez, à Beira, à Boulouwayo.

Ne pouvant se fixer nulle part, il roule partout. En quelques jours il traverse l'Atlantique ; il voit le roi des Belges à Bruxelles, au sujet des chemins de fer du Congo ; il voit l'empereur Guillaume à Berlin, et il obtient que ses fils télégraphiques (toujours le rêve du Cap au Caire !) empruntent la ligne qui traverse l'Afrique allemande. Guillaume avait déjà oublié son retentissant télégramme à Kruger, après la reddition de Jameson : « Je vous félicite sincèrement... » Puis, il court en Egypte et va rendre visite au khédive, au Caire. Enfin, se rappelant qu'il avait besoin d'animaux reproducteurs pour peupler sa Rhodésie, il file tout exprès à Constantinople et les demande au sultan qui, stupéfait, lui laisse prendre toute une ménagerie !

DANS KIMBERLEY

Mais il songeait toujours au Transvaal. Son œuvre resterait incomplète si ce petit morceau de terre lui échappait. Il trouva des oreilles attentives. Chamberlain ne demandait qu'à être l'exécuteur de ses conceptions. D'un cœur léger ils se jetèrent l'un et l'autre dans l'aventure, après avoir excité l'enthousiasme de leur pays qui allait payer cher la criminelle tentative. Justement, les réclamations économiques et politiques des Uitlanders (sujets anglais et étrangers établis au Transvaal, principalement dans le district des mines d'or, le Rand) fournirent le prétexte cherché à une intervention. Le 18 octobre 1899, Chamberlain refusait de discuter les propositions du Transvaal. Le 22 octobre, la guerre était déclarée.

Ce dut être un beau jour pour Cecil Rhodes. Enfin, il allait assister au triomphe des troupes anglaises ! Il s'enferma à Kimberley avec le général White, ouvrant les galeries de la De Beers aux habitants de la ville que bombardaient les canons de Cronje. Il occupa ses loisirs à faire fondre à ses frais des boulets où étaient gravés ces mots : « *With C. J. R's Compliments*, compliments de Cecil Rhodes ».

LE DERNIER VOYAGE

Le siège dura 112 jours. Cecil Rhodes, après Kimberley, rentra au Cap, suivant les événements en curieux, désolé de l'arrêt des travaux dans les mines, ayant confiance néanmoins dans le résultat. Pour se reposer de son inaction forcée, il se reprit à voyager. En moins de cinq mois, nous l'avons vu l'année dernière, malade déjà, courir, en compagnie de Jameson, du Cap en Angleterre, d'Angleterre en Italie, où, reconnu par la foule à Venise, il manqua d'être lapidé, puis en Egypte, puis vers le Soudan, remontant le Nil jusqu'à Karthoum, inspectant les lignes du chemin de fer anglo-égyptien. Subitement, il rebrousse chemin. Avait-il été frappé d'une insolation, comme on l'a dit ? Les nouvelles de la guerre étaient-elles plus graves ? Voulait-il se rencontrer avec M. Schwab, le directeur du trust de l'acier, alors à Londres ? Il traverse la France, rentre en Angleterre et repart pour le Cap. A peine revenu il dut s'aliter.

CECIL RHODES INTIME

Cecil Rhodes passait, à juste titre, pour le moins prétentieux de tous les millionnaires connus. Il avait des allures et des manières de paysan, très souvent voulues. Après qu'il eût échafaudé, sur les ruines de concurrents moins heureux ou moins audacieux que lui, l'immense fortune que l'on sait, le Napoléon du Cap affectait toujours de se trouver sans argent.

Il se plaisait à dire qu'il n'avait jamais un sou en poche et dans maintes circonstances cette particularité lui valut des désagréments.

Un jour, il se vit refuser l'entrée d'une exposition qu'on venait d'inaugurer à Kimberley, parce qu'il n'avait pas le schilling, prix du ticket d'admission.

Son mépris pour l'élégance était devenu légendaire. Le roi du diamant se souciait peu de la mode et portait souvent des vêtements qui auraient fait honte à un paysan du veldt.

Il n'a pas craint de se présenter un beau jour en cravate rouge et en petit chapeau bossué, la bedine à la main, au Palais-Royal de Postdam ; il n'y fut pas reçu dans cet accoutrement, et, bon gré mal gré, il lui fallut aller se changer et revêtir une toilette plus « protocolaire ».

Le protocole et l'étiquette ont d'ailleurs toujours trouvé en Cecil Rhodes un ennemi méprisant. On raconte à ce sujet mainte historiette amusante :

Un jour, au Cap, quand il était ministre, le monde officiel l'attendait sur l'estrade pour une inauguration.

L'heure avait depuis longtemps sonné ; Cecil Rhodes ne paraissait pas. Deux amis vont à sa rencontre sur une route qui longeait la mer. A deux cents mètres de l'estrade, ils aperçoivent un paquet de vêtements sur la plage, et un gros homme tout nu qui s'ébattait à quelques mètres du bord. C'était Cecil Rhodes qui n'avait pu résister à l'appât d'un bain.

Le Napoléon du Cap n'a jamais eu sa langue dans sa poche. Il appelait un chat un chat, et les belles phrases, les élégants aphorismes l'horripilaient. Très cru dans ses expressions, brusque et violent dans son langage, il n'a jamais cherché à plaire et n'a jamais prisé les politesses. Cecil Rhodes fut un bourru dans la pleine acception du mot, et, si ses millions ne lui eussent ouvert toutes les portes, on n'aurait jamais admis dans les salons celui que tout bas on appelait *un personnage mal élevé*.

LE TRIOMPHE DU DROIT

Telle fut la carrière de cet homme extraordinaire, un des plus grands de l'histoire de la Grande-Bretagne. Son aventure nous paraît moins merveilleuse parce qu'elle s'est déroulée sous nos yeux ; l'homme a cependant accompli une des œuvres les plus colossales qu'un individu ait jamais menées à bien. Que cette œuvre soit condamnable au point de vue de la morale et du droit, c'est trop certain. Pour atteindre son but, il n'a jamais pris que des chemins que l'humanité ne devrait pas connaître. Un pays ne doit s'agrandir que par l'influence de sa civilisation et non à coups de livres sterling et à coups de fusil. Il a livré son pays à l'impérialisme dont il fut l'inventeur. En pareille matière, il fut un maître dont ce pauvre Chamberlain n'est qu'un disciple soumis et parfois inintelligent. Il aura coûté à son pays cent mille hommes et six milliards déjà, le mettant dans la nécessité de recourir aux lourds impôts, le poussant au protectionnisme, le forçant à contracter des alliances, reniant le « splendid isolement » cher aux hommes d'Etat anglais. Pour la prospérité de ses affaires, il aura fait massacrer d'innocentes humanités, comme les Matabélés qui gênaient sa Rhodesia ; il aura volé Kimberley à l'Orange pour accaparer le commerce des diamants ; il aura déchaîné la guerre pour s'emparer des mines d'or du Transvaal. Mais quel réveil ! Les héros qui représentent le droit contre la force sont encore debout, tandis que le roi d'Angleterre est las de cette lutte sans honneur, dont il souhaite ardemment la fin. Et le droit finira par triompher.

LES DERNIERS MOMENTS

Capetown, 27 mars. — La mort de M. Cécil Rhodes a eu lieu sans la moindre souffrance. Quelques minutes avant de mourir, il a murmuré d'une voix éteinte les noms de son frère et de quelques-unes des autres personnes présentes, dans l'intention évidente de leur dire adieu.

Le commandant Elmhurst Rhodes, le docteur Jameson, M. Smart, commissaire des travaux publics, et M. Walton, membre de l'assemblée législative, se tenaient auprès du moribond ; tous ceux qui l'avaient soigné, ainsi que tous ses domestiques indigènes, étaient également présents.

La mort a été déterminée par la faiblesse accentuée, résultant de deux crises cardiaques survenues pendant la journée, dont l'une légère et l'autre très grave.

LES COMMENTAIRES DES JOURNAUX

Londres, 27 mars. — Les journaux consacrent des colonnes entières à Cecil Rhodes. Tous, sans distinction de couleur politique, constatent que sa mort a causé à Londres une impression profonde, bien qu'on put la prévoir depuis quelques jours.

La nouvelle est arrivée après la fermeture de la bourse, et n'a pas en conséquence eu un grands contre-coup financier.

Tous les boys et domestiques entouraient le lit au moment de la mort.

Le représentant de l'*Agence Reuter* a vu le cadavre immédiatement après le décès. Le visage était très calme. On a pris l'empreinte du visage avec un masque en plâtre.

Une dépêche de Capeton annonce que des funé-